

Chaque résidence du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre déploie au quotidien des actions permettant de :

- Prendre soin du résident et accompagner sa famille tout au long du séjour,
- Améliorer le confort et le bien-être du résident et de sa famille,
- Améliorer l'accompagnement des personnes âgées désorientées,
- Favoriser l'autonomie du résident,
- S'inscrire dans une démarche d'individualisation du projet de vie.

Les valeurs humanistes qui guident toutes ces actions sont : **le respect de la personne, de son intimité, de son espace personnel, de sa liberté d'aller et venir, de la liberté de choix et de prise de décision du résident, dans toute la mesure du possible.**

Pour l'équipe soignante la prise en charge des résidents passe par :

l'échange, l'écoute, la tolérance, la courtoisie, l'implication, le professionnalisme, l'évaluation des compétences...

L'équipe de votre résidence vous souhaite un bon séjour

Description de la résidence

La résidence Robert Taillebourg est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Ouverte en 2005, elle est située à Châteauroux dans le quartier « Saint-Denis/Fontchoir ».

Cette résidence est spécialisée dans la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentées.

La résidence de plain pied, comporte :

- ❖ 35 chambres individuelles équipées d'une douche, de WC et lavabo.
- ❖ 2 salles à manger.
- ❖ 1 salle d'animation.
- ❖ 1 salon pour les résidents, 1 salon pour les familles.
- ❖ 2 espaces de déambulation
- ❖ 1 salle de bain collective équipée d'une baignoire accessible au handicap

Les chambres possèdent pour la plupart :

- ❖ 1 lit, 1 table de chevet, 1 adaptable, 1 chaise, 1 fauteuil et 1 placard de rangement.

Les résidents, le souhaitant, peuvent personnaliser leur chambre avec des meubles ou décorations, en veillant à ne pas encombrer les locaux et à ne pas introduire de matériels défectueux.

Les objets, meubles ou matériels personnels nécessitant un entretien particulier sont à la charge du résident.

Il est conseillé de continuer à souscrire une assurance responsabilité civile.

- ❖ 1 prise télévision : la résidence permet la réception de la TNT. Les téléviseurs ne sont pas fournis et comme à domicile ils doivent être adaptés pour recevoir la TNT, les télévisions doivent être plates car elles sont accrochées au mur (prévoir un plateau mural et le câble de branchement)
- ❖ 1 prise téléphonique qui permet au résident de faire installer sa propre ligne téléphonique, qu'il gère directement.

Les espaces extérieurs

Un jardin extérieur et un parking sont à la disposition des résidents et de leur famille. Il y a deux espaces de déambulation extérieure.

La vie dans la résidence

Une aide aux repas est assurée par le personnel soignant en fonction du besoin des résidents. A titre indicatif, les horaires des services sont :

Petit déjeuner	7h45 à 10h30
Déjeuner	12h00 à 13h00
Goûter	16h00
Dîner	18h00 à 19h00

Les résidents peuvent prendre leur repas avec leurs proches de manière ponctuelle. Les demandes de prise de repas avec les proches doivent être faites auprès de l'équipe au moins 4 jours avant. Les familles règlent les repas auprès des soignants.

Un bilan nutritionnel mensuel est réalisé par la diététicienne et l'équipe soignante et peut entraîner la mise en place de régimes alimentaires adaptés sur prescription médicale.

L'aide apportée aux résidents est individualisée suivant ses besoins (état de santé, fatigabilité...).

Le personnel soignant favorise le maintien de l'autonomie par l'accompagnement des actes de la vie quotidienne. Il est assisté d'un psychologue.

Des activités collectives ou individualisées sont proposées tout au long de l'année par un animateur. L'information concernant les animations est faite par le personnel et par affichage dans le hall de chaque unité.

Les résidents peuvent recourir à un service de coiffure et de pédicure à domicile ; les frais sont alors à leur charge (la demande doit émaner de la famille).

Le courrier est distribué et relevé tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

La résidence est accessible aux personnes à mobilité réduite.

1 arrêt de bus est situé à proximité de la résidence.

Les visites sont autorisées de 13h à 18h dans le respect des résidents, de l'organisation du service, de la vie communautaire et de la confidentialité. Possibilité de déroger en avertissant les soignants à l'avance.

Résidence Robert Taillebourg

Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes : 35 lits

Vos contacts

Dr Antoine AHNOUX,
praticien hospitalier,
reçoit sur rendez-vous

Mme Christine THERET,
cadre de santé paramédical,
reçoit sur rendez-vous

Mme Véronique GEORGET,
infirmière référente,

Adresse

**Résidence Robert Taillebourg
Centre Départemental Gériatrique de l'Indre
1 chemin du lavoir
36000 Châteauroux**

 02 54 01 06 21
Fax 02 54 07 41 91